



MAIRIE
DE
GIROUSSENS

Date de convocation : 24/09/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Béatrice FAVIER, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, Mme Lilou OBERLE, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, M. David REVEL, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, Mme Delphine DUCASSE, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Mme Sabrina GUITTONNEAU à M. Gilles TURLAN, M. Maxime VALAX à Mme Chantal VIALARD, M. Stéphane MAURIES à Mme Delphine DUCASSE

Excusés : Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Maxime VALAX, M. Stéphane MAURIES

Secrétaire de séance : Mme Béatrice FAVIER

Délibération DE_2026_58 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE CHŒUR DES HOMMES »

Mr le Maire donne la parole à Mr Rodriquez :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.611-4 relatif au contrôle de la Commune sur les associations,
Vu la loi du 1^{er} Juillet 1901 modifiée et notamment l'article 16-1 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 permettant aux associations de recevoir des subventions des communes,
Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
Vu la demande de subvention par l'association « le chœur des hommes »,
Vu la présentation du projet et l'avis favorable émis par la commission Vie associative,

Considérant que cette subvention permet à l'association d'organiser un spectacle de fin d'année dans la salle des fêtes,

Considérant la volonté municipale de soutenir les projets favorisant l'animation locale,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le versement de la subvention à l'association « Le chœur des hommes », pour un montant de 800 € (huit cent euros).

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Vote :	
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 01/10/2026

ID : 081-218101046-20260929-DE_2026_58RECTI-DE



Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN



La Secrétaire de séance,
Béatrice FAVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Favier', written over a horizontal line.